

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/11/2013

Date de la convocation:

25/10/2013

Date d'affichage:

28/10/2013

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 47

L' an 2013 et le 4 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, KLIPFEL Gérard, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 138.2013

Vote : A la majorité

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

138.2013 : Programme d'actions 2013-2014 avec le collège Mac Mahon - Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la convention de partenariat établie entre la communauté de communes et le collège Mac Mahon de Woerth,

Vu la délibération n° 110.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 relative au programme d'actions année scolaire 2012-2013 avec le collège Mac Mahon de Woerth,,

Considérant la proposition de programme d'actions 2013-2014 élaboré en partenariat avec le collège Mac Mahon de Woerth, et la réunion de travail correspondante en date du 11.10.2013,

Considérant les crédits budgétaires,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année scolaire 2013-2014 en cohérence avec la convention de partenariat, déclinée en 5 axes principaux,**
- **De fixer l'enveloppe financière à 5 850 €, hors mise à disposition de moyens matériels estimés à 1 200 € (3 000 km de déplacements pour l'année scolaire) et humains (équipe d'animateurs – estimé à 1 030 heures d'intervention sur l'année scolaire).**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/11/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

